

Le Sorelois

La Convention Agricole de Saint-Félix-de-Valois

Nous donnons ci-après un résumé des magnifiques discours prononcés à cette convention, tenue la semaine dernière.

DISCOURS DE L'HON. M. BEAUBIEN

Prenant occasion du fait que les cultivateurs étaient réunis dans une église pour entendre prêcher les nouvelles méthodes en agriculture, il fit ressortir les grands et les beaux de cette noble profession. Il dit que la cause de l'agriculture était une cause sacrée, la première de toutes, la plus importante, la plus nécessaire.

Voilà pourquoi le clergé l'a épousée, cette cause, avec un zèle qui lui fait honneur, avec un courage qui le grandit dans l'amour des populations.

Mgr l'archevêque de Montréal a dit à ses côtés; s'il n'y a pas de salles assez grandes dans les paroisses pour contenir la foule des cultivateurs désireux de s'instruire dans les conventions agricoles, ouvrez les églises.

Donc les populations toutes entières doivent avoir de la reconnaissance à Mgr l'archevêque pour l'intérêt qu'il porte aux cultivateurs.

Un grand écrivain, Guizot, a dit quelque part: la prospérité d'un pays se compose du progrès intellectuel et matériel.

Nous, nous avons le progrès intellectuel, qui s'accroît tous les jours, il faut donc avoir le progrès matériel.

Le peuple se réveille, il comprend cette vérité et le progrès matériel suivra ce réveil. Nous avons parlé chimie, physique, nous avons parlé littérature, il faut maintenant parler agriculture; c'est ce que nous faisons.

Pour nous, tout est dans ce mot: agriculture. L'esprit de la nation toute entière est tourné de ce côté et s'efforce d'approfondir les doctrines qui en découlent et dont l'application est nécessaire à la prospérité nationale.

Ici l'orateur, en invitant le peuple à suivre les conseils de ceux qui travaillent à orner son intelligence de connaissances utiles et à diffuser dans son cœur l'amour de sa profession, fait l'éloge du clergé, cet ami sincère et dévoué de la classe agricole.

Il cite la parole d'un protestant, du Dr McEachran, un savant confédéré, professeur du McGill, qui a décerné de nombreuses médailles aux évêques à propos de l'œuvre des missionnaires agricoles. Pour lui, la lettre pastorale annonçant l'œuvre des missionnaires agricoles est la lettre la plus patriotique que l'on puisse concevoir, comme le mouvement qu'elle est destinée à produire est des plus pratiques.

Honneur donc à ces bons et savants évêques, qui méritent les plus grands éloges pour la démarche pleine de prévoyance autant qu'assurée de succès qu'ils viennent de faire, en sortant du domaine religieux pour s'occuper d'un enseignement temporel, au moyen duquel ils feront plus pour le rapatriement et pour améliorer la condition des cultivateurs de la province, que n'ont jamais fait, jusqu'ici, les gouvernements en encourageant l'immigration.

Le bonheur véritable consiste dans la possession de tout ce qui est nécessaire à la vie. Or, quel est le profession plus que l'agriculture donne à celui qui la pratique le nécessaire et même l'abondance.

Pourquoi les cultivateurs s'obstinent-ils à rester dans les ténèbres des vieilles méthodes qui les font végéter dans la misère, quand le vent du progrès souffle sur leur tête. Ils n'ont qu'à tendre leurs voiles pour avancer, pour être dans un état prospère.

L'honorable ministre enseigne aux cultivateurs à donner un soin intelligent à leurs bestiaux, en les soignant avec du fourrage vert durant l'hiver, afin qu'ils soient plus profitables.

Aujourd'hui, les développements de l'industrie laitière sont une preuve que l'emploi de cette nourriture est une source de richesse inépuisable.

Un mal à corriger dans l'agriculture est celui-ci. Les cultivateurs sèment une trop grande quantité de terre. Ainsi il ne peuvent donner à la culture tout

le soin nécessaire pour la rendre payante. Mieux vaut bien cultiver 50 arpents que d'en gaspiller 100 par une mauvaise culture.

L'orateur cite plusieurs exemples pris dans la paroisse de Huntington, où il est allé assister à une grande convention.

Il termine en adressant des paroles très flatteuses à tous les hommes de progrès qui ne craignent pas de sortir de l'ornière de la routine pour marcher avec les développements de l'agriculture, la rendant ainsi plus payante.

DISCOURS DE M. MARSAN

M. Marsan, professeur à l'école d'agriculture de l'Assomption, parle des matières de l'agriculture: du plant et du sol.

C'est perdre du temps et de l'argent que de vouloir semer un terrain improductif. Il faut donc que le cultivateur soit assez instruit pour savoir quel grain peut produire sa terre, soit l'orge, l'avoine, le blé, le seigle, etc.

Si sa terre ne contient pas les éléments nécessaires pour nourrir les récoltes, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de l'engraisser, de l'assainir, etc.

Il faut que la terre soit mise dans un état tel qu'elle laisse passer assez d'air pour permettre aux particules minérales de se décomposer et aux grains de se développer.

Si la terre est compacte, argileuse, pesante, on peut l'améliorer par un labour profond, soit par l'enlèvement de l'eau au moyen du drainage.

Le drainage est une opération qui consiste à faire une tranchée de 3, 4, 5 pieds de profondeur, dans l'endroit où on veut enlever la terre. Dans cette tranchée, on place soit des tuyaux, soit des pierres, soit des morceaux de bois que l'on recouvre ensuite de terre.

Plus le sol porte l'eau, plus les tranchées doivent être rapprochées.

Le prix du drainage par tuyaux est de \$16, \$15 et \$18, selon que les tuyaux ont 2, 3, 4 ou 5 pouces de diamètre.

Un mode avantageux de faire des drains, c'est d'employer la pierre que l'on place soigneusement au fond de la tranchée de manière à pratiquer une espèce de canal par où s'écoulera l'eau, sans qu'il soit obstrué par la boue. On peut indifféremment employer la petite ou la grosse pierre.

Pour empêcher les rats et les castors de pénétrer dans le canal d'égoût on place à l'orifice un grillage.

Après avoir expliqué le drainage et ses effets, l'orateur parla des moyens de donner de l'humidité à la terre par l'emploi de l'humus ou d'autres matériaux, ou d'autres engrais. Le sol trop sec ne produit point ou produit peu. Donc il faut assainir.

DISCOURS DE L'HON. M. LAVALLEE

L'honorable M. V. P. Lavalée, secrétaire du cercle agricole de Saint-Félix de Valois, succéda à M. Provost.

Je suis chargé, dit-il, par M. le président du Cercle Agricole de Saint-Félix de Valois, de remercier ceux qui ont bien voulu se rendre ici, aujourd'hui, du grand secours, de l'appui efficace qu'ils sont venus nous apporter, par leur présence et leur parole.

Messieurs les cultivateurs du comté de Joliette, vous avez droit d'être fiers des premiers résultats de votre réunion.

En effet, que voyons-nous, aujourd'hui? Si ce n'est un témoignage magnifique de l'intérêt que l'on porte à l'agriculture, comme c'est aussi un témoignage éclatant rendu à la dignité et à la mérité de l'homme des champs.

Je viens au fait, car vos instances sont précieuses, puisqu'elles sont consacrées à l'étude de la plus importante des questions, c'est-à-dire de la question agricole.

Et comment se manifeste cet intérêt?

C'est par l'union des deux forces vives de la nation, par l'union de l'Eglise avec l'Etat, par l'union du prêtre avec les hommes du peuple. Je vois ici M. le président, le représentant de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et notre représentant du peuple, l'honorable M. Beaubien.

Quand nous avons sous les

yeux ce beau spectacle d'hommes qui appartiennent aux différentes classes de la société, comme aussi aux différents partis politiques, qui se réunissent dans une pensée commune, ne vous semble-t-il pas apercevoir à l'horizon l'arc-en-ciel qui vous dit que le mauvais temps est passé et que de beaux jours vous sont réservés.

Vous êtes réunis ici, aujourd'hui, pourquoi?

Non pas pour entendre, seulement, de belles paroles. Mais bien des discours, remplis de conseils pratiques, donnés par des agriculteurs distingués et des maîtres dans la science agricole.

Dans notre bonne province de Québec, la terre a été longtemps fertile et productive, elle a donné tout ce qu'elle pouvait donner, mais après un demi-siècle et plus on s'est aperçu que les sources de fertilité se tarissaient et qu'il fallait donner un peu de nourriture à cette terre qui s'était épuisée.

De là, le besoin de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés en agriculture.

Aussi, l'esprit d'entreprise se manifeste et la routine disparaît.

Nous entrons donc dans la voie du progrès.

Je finis ces remarques, n'étant pas en état de vous faire des observations pratiques sur les questions à l'ordre du jour.

Encore un mot et j'ai fini. Je remercie au nom du Cercle Agricole de cette paroisse, les cultivateurs des diverses paroisses du comté de Joliette et des deux sociétés d'agriculture du comté qui sont venus se joindre à nous.

Messieurs, l'approbation vous vient de partout—et du clergé et du gouvernement.

A nous, Messieurs, de nous montrer dignes de cette approbation. Maintenant, M. le président, je laisse la parole à ceux qui viennent nous encourager. Je vous donne la parole. M. le ministre, qui avez su donner une impulsion vigoureuse et pratique à la belle et noble profession de cultivateur, à vous, M. le ministre, qui, pouvant vous reposer à l'ombre des lauriers que vous avez conquis par votre travail et par votre intelligence, voulez bien encore vous mêler avec les enfants du peuple.

Je vous laisse la parole, MM. du clergé, qu'on trouve toujours au poste du devoir et du dévouement, chaque fois qu'il y a un progrès à opérer, chaque fois qu'il y a un péril à éviter.

DISCOURS DE M. MACDONALD M. P.

M. M. Macdonald, député de Bagot, lauréat du mérite agricole, succéda à l'honorable M. Beaubien.

Il commença son discours en disant un mot contre les préjugés qui existent chez certains cultivateurs de ne pas écouter les conférences et les discours faits par des agronomes distingués, parce qu'ils enseignent l'adoption de méthodes inappréciables par un grand nombre.

C'est une erreur. Les résultats obtenus en font foi. Tout le monde intelligent comprend qu'il y a des réformes à opérer. Plusieurs ont commencé l'opération et ils ont obtenu des résultats satisfaisants.

La concurrence que nous fait l'Onest dans le prix des céréales qu'il produit en grande quantité nous indique suffisamment que si nous ne voulons pas être ruinés il faut changer notre mode de culture. Nous avons, grâce à la bonté de la Providence, de gras pâturages, de riches prairies qui nous permettent d'élever des troupeaux et de nous livrer à la fabrication du beurre et du fromage.

L'industrie laitière, voilà le plus beau champ de progrès et de richesse qui s'ouvre devant la classe agricole. Pour que cette industrie soit payante, il faut avoir de bonnes vaches laitières, dont il faut prendre soin.

M. Macdonald enseigna tout ce qu'il faut pour qu'un troupeau de vaches soit tenu en bonne santé et dans des conditions qui permettent aux cultivateurs de faire des profits.

Il faut que les vaches soient bien nourries, bien logées, bien traitées. Il faut du fourrage vert, des étables bien éclairées et bien aérées; il faut étriller les vaches comme les chevaux.

Dans l'exploitation de l'indus-

trie laitière, il faut y mettre de l'intelligence. Ainsi, il ne faut pas, comme le disait l'honorable M. Beaubien, se faire une concurrence ruineuse dans la construction et le fonctionnement d'un trop grand nombre de beurrieres ou fromageries.

Dans le comté de Bagot, il y a 12 paroisses qui comptent 25 fromageries. Ces 25 fromageries ont vendu pour \$200,000 de fromages. Voilà \$200,000 tombées dans la bourse de la classe agricole.

Avec un troupeau de vaches bien tenues, le cultivateur est en état de faire de bonnes prairies, très productives.

Les cultivateurs négligent aussi trop souvent d'élever des cochons en grande quantité, qu'ils engraisseront avec le petit lait des beurrieres ou fromageries, au lieu de les gaspiller inutilement.

L'importance des fumiers, des engrais, n'est pas assez comprise des cultivateurs. On perd une quantité considérable d'engrais tous les ans, faute de soins.

L'orateur termine en remerciant le gouvernement de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture, pour le développement de laquelle il a dépensé plusieurs millions de dollars. Il le remercie d'avoir mis à la tête du département de l'agriculture un cultivateur intelligent, qui dépense chaque jour toute son énergie, tous ses talents pour relever la classe agricole, la classe nourricière du peuple.

La paroisse de Saint-Félix de Valois a compris l'idée du gouvernement, car elle a formé un cercle qui compte déjà 185 membres, pour travailler à sa diffusion et à son application dans les campagnes.

Un jour je mourrai, mais je m'en moque

C'était en 1837. Deux jeunes sous-lieutenants, récemment sortis de Saint-Cyr, visitaient les monuments et les curiosités de Paris. Ils entrèrent dans l'église de l'Assomption, près des Tuileries, et se mirent à regarder les tableaux, les peintures et les autres détails artistiques de cette belle rotonde. Ils se songèrent point à prier. Auprès d'un confessionnal l'un d'eux aperçut un jeune prêtre en surplis, qui adorait le Saint Sacrement. Regarde donc ce curé, dit-il à son camarade; on dirait qu'il attend quelqu'un—C'est peut-être toi, répondit l'autre en riant—Moi? Et pourquoi faire?—Qui sait? Peut-être pour te confesser.—Pour me confesser! Eh bien, veux-tu parier que je vais y aller?—Toi! Aller te confesser! Bah! Et il se mit à rire en haussant les épaules.

« Que veux-tu parier? reprit le jeune officier, d'un air moqueur et décidé. Parions un bon dîner, avec une bouteille de champagne frappé.—Va pour le dîner et le champagne. Jete le défi d'aller te mettre dans la boîte.»

A peine avait-il achevé que l'autre, allant droit au jeune prêtre, lui disait un mot à l'oreille; et celui-ci se levait et entrait au confessionnal, pendant que le pénitent improvisé jetait sur son camarade un regard vainqueur et s'agenouillait comme pour se confesser.

« A-t-il du toupil! » murmura l'autre, et il s'assit pour voir ce qui allait se passer.

Il attendit cinq minutes, dix minutes, un quart d'heure.

« Qu'est-ce qu'il fait? se demanda-t-il avec une curiosité légèrement impatiente. Qu'est-ce qu'il peut dire depuis tout ce temps-là? »

Enfin le confessionnal s'ouvrit; l'abbé en sortit, le visage animé et grave, et après avoir salué le jeune militaire, le entra dans la sacristie. L'officier s'était levé de son côté, rouge comme un coq, se tirant la moustache d'un air quel que peu attrapé, et faisant signe à son ami de le suivre pour sortir de l'église.

« Ah ça! dit celui-ci, qu'est-ce qui t'est donc arrivé? Sais-tu que tu es resté près de vingt minutes, avec le cher abbé? Ma parole, j'ai cru un instant que tu confessais tout de bon. Tu as tout de même gagné ton dîner. Veux-tu pour ce soir?—Non, répondit l'autre de mauvaise humeur. (Suite sur la quatrième page.) »

WRIGHT & MATHIEU

Marchands de Meubles ENCANTEURS LICENCIÉS Place du Marché Richelieu | Sorel.

Assortiment complet de meubles de ménage, ameublement de chambres et salons, ustensiles de cuisine, le tout depuis les prix les plus bas jusqu'aux plus hauts, à des conditions des plus avantageuses.

Poèles les plus complets et les plus économiques. MIROIRS! MIROIRS! Les plus beaux qu'il y ait en vente à Sorel.

Seuls agents à Sorel pour les poèles HIGHLAND GRANT et CHAIRES PATENTÉES, pour MALADES, de LA LONDON MANUFACTURING CO.

VEZ-IL! VEZ-IL! Maisons à vendre ou à louer.

WRIGHT & MATHIEU

ENCANTEURS LICENCIÉS PLACE DU MARCHÉ RICHELIEU | SOREL 10 Février 1894.—jno.

Hotel Riendeau,

—ANCIEN HOTEL— SAINT-NICHOLAS, Ci-devant annexé au Richelieu

PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.

Cet hôtel, auquel le nouveau propriétaire, M. JOSEPH RIENDEAU, a fait subir des améliorations très importantes, offre tous les avantages possibles, tout comme les hôtels les plus confortables de Montréal, et les meilleurs.

Nous croyons donc devoir engager nos amis de cette partie du pays à visiter l'hôtel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal.

Bien sûr qu'ils n'auront qu'à s'en féliciter. 2 mai 1890.—jno.

Hotel St-Louis

Place du Marché Richelieu, - Sorel

Le sousigné annonce qu'il a depuis le 1er mai vis possession de cet hôtel, ancien HOTEL LEMOINE, et qu'il s'efforce de donner dans son entier satisfaction à ses anciennes pratiques comme au public en général.

QUEURS ET CIGARES DE CHOIX. Nazaire Latraverse, P.S.—Une bonne cour et de vastes écuries. 13 mai 1891a.

LIBRAIRIE

SAINT-JOSEPH 73, Rue du Roi, Sorel. Porte voisine de M. L. T. Trempe.

Magnifique assortiment de Cadres, Cartes de NOËL et du JOUR de L'AN, Chromos, Mirosirs, Albums, Livres de prières de toute sorte, Chapoteaux, Médailles, Fournitures classiques, Tapisseries, Cartes diverses, Etc., Etc.

Un magnifique assortiment de JOUETS pour CADREUX DES FÈRES. Encadrement de gravures, ou images, diptômes, ou certificats sur parchemin. Le tout à des prix modérés.

Une visite respectueusement sollicitée, J. VALLEE LIBRAIRE

BANQUE

D'HOUELAGA

Coin des rues du Roi et George. L'UNE des plus SOLIDES du PAYS

Dépôts reçus et intérêts accordés. Fraites requises et collectées sur toutes les principales villes du

CANADA

ET DES ETATS-UNIS

ARGENT

Français, Anglais et Américain. ACHETE ET VENDU; SUCCURSALE A SOREL W. L. M. DESY

Canada, Province de Québec. District de Richelieu. Cour Supérieure. No 3,552, Dame Anriette Lemaitre Duchaine, demanderesse, vs Henri Bisson, héritier et co-accusé, de la paroisse de Saint-Gilles d'Upton, dans le district de Richelieu défendeur. Une action en séparation de biens a été, ce jour, instruite par la demanderesse contre le défendeur.

Sorel, 13 décembre 1893. WURTELE & LACROIX, Avocats de la demanderesse. 10 fév.—Gins.

CARTES D'AFFAIRES

L. H. COMEAU, L. L. L. AVOCAT No 48, Rue du Roi—Sorel

A. P. VANASSE AVOCAT Etude—Bureau du "Sorelois" Sorel.

WURTELE & LACROIX AVOCATS Bureau de la Seigneurie de Sorel. 69 Rue du Roi, Sorel

C. J. C. Wurtele, B. C. L. T. Lacroix.

Quinet, Emard & Maureault AVOCATS No 180 Rue St-Jacques, Montréal

L'hon. J. A. Quinet, C. R.; J. U. Emard, L. L. L.; E. Maureault, L. L. B. Sorel, 27 avril 1892.—jno.

J. H. ROULEAU ARCHITECTE ET PROFESSEUR De l'Ecole des Arts et Métiers de Sorel. 70, RUE CHARLOTTE, SOREL

VICTOR ALLARD, B. C. L. AVOCAT Berthier (En Haut.)

J. A. VILLIARD, L. L. B. AVOCAT 33 Rue George, Sorel.

G. E. MATHIEU L. L. L. AVOCAT Bâtisse "New-York Life Insurance Co.," Place d'Armes, Montréal.

N. B.—M. Mathieu suivra les cours du district de Richelieu. Sorel, 27 sept. 1889.—la.

J. N. MONDOR NOTAIRE 30 Rue Georges, Sorel.

Secrétaire-Trésorier du Conseil du comté de Richelieu. 600 Argent à prêter sur hypothèque.

J. B. RESTHER & FILS ARCHITECTES BUREAUX: Bâtisse Impériale. Chambres Nos 99 et 66.

NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL MM. Resther prendront charge d'expertises, Evaluations, Expropriations, Arbitrages, etc., etc. 26 août 1892.—jno.

PHENIX

DE LONDRES (ANGLETERRE) ÉTABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Établie en 1894 Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Montant des pertes payés depuis la fondation de la Cie... \$75,000,000 Surplus au fonds de réserve... 3,000,000 Responsabilité des Actionnaires Illimitée

Depuis un Gouvernement d'Étal pour la Garantie des assurances Canadiennes... \$187,043,00 Reclamations payées avec la plus grande ponctualité.

Lorne Hotel

ANCIEN HOTEL DU CANADA RUE DE LA REINE, — SOREL

Joseph Parent, Prop. Cet hôtel offre maintenant aux visiteurs le confort qu'ils peuvent désirer.

TABLES de POOL et de BILLARD. Quant aux articles de consommation LIQUEURS, CIGARES, RAFAICHISSEMENTS, etc., ils seront toujours choisis et de première qualité.

VIN CANADIEN

Manufacturé par lui-même. Ce vin est de première qualité, absolument pur et ne se vend que cinq cents la cour et les écuries comptent parmi les plus vastes de la ville. Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH PARENT Prop

TELEPHONE 9810 G. G. Gaucher, Ci-devant associé de la maison Gaucher & Talbot

Farines, Provisions.

LARD, GRAISSE, GRAIN, ETC. 91-93 Rue des Commissaires et 216 St Paul MONTREAL

Nous nous chargeons de la vente des produits Agricoles et faisons des avances sur Consignations. Août 1892.—la.

FAMME DE TOUS



PILULES HOLLOWAY

Cette grande médecine de famille est au rang prince des nécessités de la vie. Ces fameuses pilules purifient le sang et ont une action des plus puissantes et cependant des plus adoucissantes sur le

Foie, l'Estomac et les intestins donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces grandes sources premières de la vie. Elles sont recommandées avec confiance comme remède infallible dans tous les cas où la constitution, pour quel que cause que ce soit, est mise en danger ou affaiblie. Elles ont une étonnante efficacité dans toutes les maladies incidentes au sexe féminin, à tous les âges; e comme Médecine Universelle de Famille elles ne sont pas surpassées.

L'ONGUENT HOLLOWAY qui a des propriétés puissantes comme curatif, est connu par tout le monde; pour la guérison des MAUX de JAMBES, ET DE L'ESTOMAC, VIEILLES HÉMORRHOÏDES, DOULEURS ET ULCÈRES, c'est un remède infallible. Si on en frictionne d'abord le cou et la poitrine, comme on le fait sur les viandes avec le sel, il guérit les Maux de Gorge, les Bronchites, la Diphtérie, le Toux, les Enrouements, et même l'Asthme. Pour les Engures Glandulaires, les Abscesses, les Fistules, la Goutte, le Rhumatisme, enfin pour toutes espèces de maladies de la Peau, on ne l'a jamais trouvé en défaut.

Les Pilules et l'Onguent sont fabriqués au No. 553 OXFORD STREET, Londres, seulement, et sont en vente chez tous les Marchands de Médecine, par tout le monde civilisé, avec prescriptions presque dans toutes les langues.

Les marques de commerce de ces médecines sont enregistrées à Ottawa. C'est pourquoi toute personne qui, dans les limites des Possessions Britanniques, tiendra des contrefaçons en vente, sera poursuivie.

Les acheteurs devraient toujours regarder à l'étiquette qui couvre les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 78 New-Oxford Street, auparavant 533, OXFORD STREET, LONDON, ce sont des contrefaçons.

W. L. M. DESY, Notaire. AGENT GENERAL D'ASSURANCE FEU-VIE ACCIDENT ET MARINE No 82 RUE DU ROI

Banque Molson Incorporée par Acte du Parlement, 1855 Bureau Principal... Montréal Capital payé \$2,000,000 Fonds stable 1,200,000

SUCCURSALE A SOREL; F. W. G. JOHNSON GÉRANT Dépôts reçus et intérêt accordé; Collections sollicitées et remise de fonds immédiats. Traités fournis sur toutes les principales villes du Dominion. Argent anglais et américain acheté et vendu.

COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE HOTEL PICHE RUE AUGUSTA, SOREL

Liqueurs et cigares de choix; bonne salle d'échiquier; et tout le confortable que l'on trouve dans un bon hôtel.

Alp. Piche, Prop. RUE AUGUSTA, SOREL

Les libéraux répètent sur la question des écoles Leur jeu dans l'affaire Riel

Sous ce titre on lit dans le Spectateur :

La question des écoles séparées est devenue pour les libéraux comme une seconde édition de l'affaire Riel, c'est-à-dire un cri d'élection, un moyen d'exciter les préjugés et soulever les plus dangereux antagonismes de race et de religion.

Espérons que le peuple en a eu assez de l'affaire Riel.

Qui a pu oublier les discours enflammés de M. Mercier sur son frère Riel, qu'il qualifiait de grand martyr, qu'il transformait en une victime quasi égale à celle du calvaire ?

Le peuple eut à la sincérité de M. Mercier et l'éleva au pouvoir.

M. Mercier, devenu premier ministre, n'eut plus, cependant, un seul mot pour sa victime et sa seule préoccupation fut de faire de la politique payante ; d'acquiescer des domaines pour lui et ses enfants, mener la vie d'un Pacha et conduire sa province à la ruine par ses prodigalités et ses gaspillages.

Le peuple finit par ouvrir les yeux et remplaça M. Mercier par M. DeBoucherville comme premier ministre de Québec.

Espérons que cette nouvelle tentative de l'égarer avec la question des écoles n'aura pas le succès de la première.

Nous ne lasserons pas d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le manque de sincérité des chefs libéraux.

Nos lecteurs savent déjà ce que ceux-ci ont fait eux-mêmes dans le passé sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Nous le leur répétons dans un de nos derniers numéros.

Dans l'opposition les libéraux sont en faveur des écoles séparées et pour l'exercice du droit de désavouer toute législation provinciale contraire à ces écoles ; mais au pouvoir, ces mêmes libéraux ont refusé ce désaveu, comme ils le firent en 1874, pour les écoles du Nouveau-Brunswick, et en 1877, pour les écoles de l'Île du Prince-Edouard, pourrions-nous ajouter.

En 1890, ils se prononcèrent également contre le désaveu en appuyant la motion Blake, parce qu'ils croyaient à leur retour prochain au pouvoir.

Mais leur mauvaise foi a été plus récemment encore. Nous pourrions citer la motion Tarte, proposée dans le mois de mars 1893 ; puis le discours de M. Laurier sur cette motion ; puis un autre discours de M. Laurier prononcé à Ottawa, lors de la convention du 21 juin de la même année.

Il s'agissait, dans la motion Tarte, de faire censurer par les communes la conduite du gouvernement sur la question des écoles de Manitoba.

Cependant, cette motion ne parvint aucunement à désaveu. C'était pourtant l'occasion d'en parler, ou de demander à la chambre des communes de se prononcer sur l'opportunité d'exercer le droit de désaveu sur toute question comme celle des écoles de Manitoba ; mais non, pas un mot de tout cela dans cette motion.

En voici, du reste, le texte même : M. Tarte proposa qu'il soit résolu que :

" Cette chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le gouvernement en traitant la question des écoles de Manitoba, et en se prétendant revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme aviseur de la couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait si elle est maintenue approuvée, à renier entièrement le principe de la responsabilité ministérielle."

Cette motion touchait si peu à la question du désaveu que Dalton McCarthy, le manager de français et de catholiques, le plus chaud adversaire des écoles séparées, comme le plus opposé à toute intervention fédérale dans les affaires d'éducation, vota pour cette motion.

Que fit ensuite M. Laurier ?

Il prononça un discours en français, qui jeta de la poudre aux yeux de bien du monde. Il protesta en termes indignés contre l'abolition des écoles séparées de Manitoba et qualifia de lâche la conduite du gouvernement, parce que ce dernier avait renvoyé cette question à la cour suprême au lieu de la régler lui-même.

Tout ce verbiage, nous le ré-

petons, réussit à jeter de la poudre aux yeux de bien du monde ; mais la réflexion fit voir bientôt la duplicité du chef libéral.

Que vit-on ? La motion Tarte fut mise aux voix et M. Laurier l'accepta telle qu'elle était ; il vota pour cette motion, bien qu'elle ne fit aucune mention du droit de désaveu !

Puis, arrivons au 21 juin de la même année (1893.)

M. Laurier, dans cette circonstance, joua encore un double jeu. Il parla éloquentement de la position pénible dans laquelle se trouvait la minorité catholique de Manitoba ; il qualifia de lâche, encore une fois, la conduite du gouvernement fédéral ; mais édit-il lui-même, le courage le dire qu'il aurait fallu désavouer la législation persécutrice de Manitoba ?

Ah non ! Voici ses propres paroles :

" Selon moi, dit-il, il ne serait pas prudent, aujourd'hui que la question est soumise aux tribunaux, de nous en occuper ici, vu que nous risquerions ainsi de soulever des préjugés qu'il vaut mieux ne pas réveiller. Il est même possible que, sur cette question comme sur la question de prohibition, nous n'ayons jamais à en reparler ; car si la cour décidait que le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir, c'en serait fait pour toujours de la question, qui se trouverait dès lors enterrée."

Ces quelques lignes, malgré la prudence de leur auteur, révélèrent tout le fond de sa pensée, et cette pensée est celle-ci :

Taisons-nous sur la question des écoles. La cour suprême en est saisie. Si elle décide que le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir, c'en sera fait pour toujours de cette question qui se trouvera dès lors enterrée, et si nous arrivons au pouvoir, nous n'aurons pas, nous-mêmes, le souci d'adopter une législation remédiate.

Ainsi, M. Laurier, toutes vos paroles, tous vos actes, tous les précédents de votre parti établissent que vous n'êtes pas un partisan du désaveu sur des questions comme celle des écoles de Manitoba, et il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir votre arrièrepensée et votre manque de sincérité.

LE CAREME

Conférence de M. le Chanoine de Montigny, à Notre-Dame

" La vie surnaturelle et la société civile."

M. le chanoine de Montigny a donné dimanche, à Notre-Dame de Montréal, sa quatrième conférence du carême. En voici l'analyse :

Notre-Seigneur Jésus-Christ a relevé la famille des abîmes où elle était tombée, en élevant le contrat matrimonial à la diu nité d'un sacrement dont Saint-Paul a pu dire : Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo, et in Ecclesia. Eph. 5, 32 ; et qu'il a pu comparer avec l'union de Dieu fait homme avec l'Eglise. Son action pour être complète devait s'étendre à la société civile qui sort naturellement de la multiplication des familles. Quand Jésus-Christ vint en ce monde, il trouva la société païenne aux prises avec le double problème que la raison des Platon et des Aristotele restera toujours impuissante à résoudre : l'autorité devenue Néron et le travail devenu l'esclavage. Le Verbe fait chair divinisa l'autorité et dans son principe et dans son action, comme il avait divinisé la famille par le sacrement, et l'individu par la grâce sanctifiante. Toute autorité vient de Dieu, dit Saint-Paul, comme toute paternité est de Dieu. Ainsi la croix au front de César Constantin transformera l'autorité en la couvrant de l'ombre même de la divinité ; elle en fera une chose vraiment sacrée qu'aucune main ne saurait toucher sans devenir sacrilège. Mais en même temps le sujet sera relevé dans son obéissance puisqu'il ne sera plus l'esclave qui obéit aux regards, mais le fils qui accomplit la volonté de Dieu avec amour : sed facientes voluntatem Dei ex animo. Eph. 6, 6. Cette obéissance a élevé contre tous les excès du despotisme, tous les abus de la servilité, la conscience humaine humaine.

En obéissant à un tel maître, la volonté ne s'asservit pas, dit

notre Bossuet, elle s'affranchit ; elle ne s'abandonne pas, elle se donne ; elle ne s'abandonne pas, elle se possède ; elle ne s'abandonne pas, elle s'élève. La doctrine païenne avait fait fatalement le tyran et l'esclave ; la doctrine de l'Évangile, nous l'oublions trop, a fait l'homme de conscience, libre dans le devoir. Un jour, tandis que le monde était courbé dans le silence, sous la verge de quelque Néron ou de quelque Domitien, on apprit qu'un homme s'était levé devant le représentant de César, qui lui ordonnait de se taire. J'ai payé l'impôt, répondit-il, j'ai accompli toute la loi, vous m'ordonnez maintenant de taire la parole qui m'a été confiée et qui est la parole de Dieu ; je vous laisse juge dans votre raison impartiale, est-il plus juste de vous écouter que d'écouter Dieu, si justum est in conspectu Dei eos potius audire quam Deum, judicate. Cet homme était Pierre, et, quelques années plus tard, il répétait avec Paul sa fière parole, qui était la charte des nouvelles civilisations ; melius est obedire Deo quam hominibus. Néron pouvait frapper Pierre et Paul, il ne pouvait atteindre leur race. Trois siècles plus tard un César victorieux entendait les martyrs de la légion thébaine redire la parole de l'apôtre : quand vous nous avez demandé de l'argent, nous vous l'avons donné ; quand vous nous avez parlé des dangers de la patrie, nous vous avons offert le sang de nos poitrines ; aujourd'hui vous nous demandez de renoncer à Dieu et à son Christ, nous n'en avons pas le droit, non licet, et nous ne pouvons pas vous obéir, non possumus. Cette race des martyrs est toujours vivante avec sa parole de sublime indépendance. Quand une autorité qui n'a plus de droit parce qu'elle s'élève contre le droit supérieur de Dieu, veut imposer le péché, la conscience chrétienne lui répond non possumus. Quand elle veut violer le sanctuaire de la famille le père et la mère répondent dans leur foi de chrétiens : ces enfants sont d'abord à Dieu, non possumus. Enfin lorsqu'elle veut s'attaquer à la religion et à l'Évangile, l'évêque et le prêtre l'arrêtent avec la même parole qui peut faire un persécuteur et des martyrs, mais qui ne passe pas non possumus.

La question du travail est non moins capitale et encore plus actuelle, car dit Léon XIII, dans son encyclique de officium, c'est à elle que viennent aboutir toutes les autres ; le travail étant la résultante de l'activité de l'homme, a pour but soit de développer sa personnalité, soit de satisfaire sa nécessité ; tout s'y rapporte nécessairement et selon qu'il est bien ou mal compris et distribué, la société est heureuse ou malheureuse, morale ou immorale. Ici apparaît surtout l'impuissance de la raison sans Dieu. L'économie sociale est devenue une science et cette science aux théories trop changeantes pour être sûre n'a pu donner au travail cette espérance fin devant une tombe sans cesse ; travaille pour t'enrichir ; enrichis toi pour jouir et tu seras le Dieu de la terre. Et le progrès moderne a travaillé, multiplié, perfectionné le sphère des sociétés sans Dieu. L'individu a été isolé, l'airain, dans cette poitrine une respiration de feu et il mettait en mouvement avec une précision mathématique, une force sans fatigue, des bras qui taillaient, qui fouillaient, qui creusaient, qui polissaient, qui tissaient, qui brodaient et qui pulvérisaient ; c'était le Dieu machine. Oui, mais comme au pied de la tour de Babel le créateur a souri ; il avait fait la confusion des langues et il a laissé la machine faire la confusion des volontés. Car autour de cette machine qui semblait avoir une âme alors qu'on avait enseigné à l'homme qu'il n'avait plus d'âme, une lutte fratricide s'est accentuée entre les deux classes de la société qui voulaient cette fortune et ce bonheur humain. Si nous ne revenons pas à la par le Dieu fait homme qui a écrit sa parole dans les sœurs et les humiliations de la boutique d'un charpentier, où il a passé trente années, pour nous apprendre que le travail est un châtiment divin qui se transformera au dernier jour en une récompense éternelle, alors la machine deviendra dans nos sociétés tourmentées cette machine infernale qui éclate sous la pression de l'orgueil et de la passion.

Résumons cet enseignement : deux questions renouvelent aujourd'hui dans nos sociétés une crise qui fit à toutes les époques les grandes révolutions ; la question de l'autorité qui règle l'ordre social, la question du travail

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et du devoir. Si vous enlèvez au travail ses immortelles espérances, vous en faites un principe de révolte. Seul l'Évangile, en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par ses sages prescriptions, l'assister par des secours efficaces, le couronner d'une gloire immortelle. Après une orageuse traversée et qui exprimait bien avec ses vents déchaînés et ses vagues tourmentées cet état de révolution sociale, j'entraîs avec bonheur dans le port du Nouveau-Monde. Un passager attira mes regards sur la rive ; et je vis les restes d'un monstre infâme. Il ajouta : c'était une maison de plaisirs. Je détournai les regards, car ces ruines matérielles m'en révélaient de plus profondes. Cependant sur l'autre rivage s'élevait un imposant et tranquille la statue qui symbolise la forme préférée des pouvoirs ; elle portait à son front une couronne, dans sa main un flambeau avec cette devise : Liberté. Je regardais avec complaisance, mais avec un regret ; la statue de l'artiste était incomplète. Au front de ce pouvoir, comme au front des Constantin et des Charlemagne, il faut le signe du divin qui est la croix. La croix qui affermira l'autorité ; la croix qui fera rayonner la vérité dans le progrès ; la croix qui mettra la liberté dans l'obéissance et le travail. O croix du Dieu fait homme, lève-toi entre les deux mondes et sois le signe de la victoire que nous espérons, in hoc signo vinces."

qui engendre la prospérité sociale. Si vous enlèvez à l'autorité la consécration du divin, elle reste impuissante ; seule, a dit un penseur chrétien, la religion met l'ordre dans la société, parce que seule

NOUVELLES DE SOREL

M. le maire Morasse devra partir demain matin pour Ottawa.

M. LeBlanc et Mme LeBlanc, d'Ottawa, sont en ville, en visite chez leur gendre M. Arthur Pontbriand.

Notre concitoyen M. H. A. Casavant a obtenu le contrat pour la construction du presbytère de Saint-Joseph et dépendances.

Sa Grandeur Mgr Decelles, évêque de Druzipara, était en cette ville samedi, dimanche et hier. Sa Grandeur souffre d'une extinction de voix qui nécessitera un repos absolu pendant quelques jours.

Nous apprenons avec plaisir que le conseil de la paroisse de Sainte-Anne de Sorel a confirmé, hier soir, à l'unanimité, le certificat de licence d'hôtel de M. J. H. Houde.

Les MM. de Sorel qui ont été aux obsèques de M. le curé Pelletier, de Saint-Robert, nous prient de nous faire leur interprète pour remercier M. le curé Leduc de la cordiale hospitalité qu'ils ont reçue de sa part.

M. l'abbé J. O. DesRosiers, curé de Grenville, N. H., était en cette ville la semaine dernière, alors qu'il nous a honoré d'une visite.

L'honorable juge Ouimet a nommé aujourd'hui MM. I. Sylvestre, M. D. J. T. Roberge et Jos. Gignac, commissaires de la Cour Supérieure.

Nous avons vu avec plaisir que le surintendant des chemins a fait pratiquer des rigoles le long des trottoirs; espérons que l'on va maintenant s'efforcer de débayer complètement ceux des trottoirs qui ne le sont pas encore.

Les chemins sont devenus impraticables, dangereux même à certains endroits par suite du doux temps dont nous jouissons depuis quelques jours.

Nous appelons tout spécialement l'attention sur l'annonce BARGAIN de M. W. H. Chapdelaine, notaire, qui paraît dans une autre colonne. La mise en vente de la propriété des MM. McCarthy, à Saint-Joseph-de-Sorel, est un véritable bargain.

La messe, dimanche, à l'église paroissiale, a été très solennelle. Sa Grandeur Mgr Decelles assistait au trône, et M. le chanoine Jeannotte officiait, avec diacre et sous-diacre.

Le sermon a été prononcé par M. l'abbé J. B. Houde, professeur au séminaire de Sainte-Marie.

Le jeune orateur avait pris pour texte ces paroles de l'Écriture: qui custos est domini sui glorificabitur—le gardien de son seigneur sera glorifié,—et ce texte, appliqué à Saint-Joseph, dont on célébrait ce jour-là la fête, il a su le développer avec une éloquence et un talent remarquables.

UN BARGAIN

A VENDRE Par le notaire soussigné cette superbe propriété située à St-Joseph, en face de la ville (Sorel) à deux arpents environ de la rivière Richelieu, tout près de la "Traverse", pendant de longues années, occupée par M. McCarthy et depuis deux ans par M. Alphonse Lapierre, de Mont-Louis, ancienne résidence avec maison en briques à deux étages, hangar, écurie, garage, tout rempli etc, etc.

Cette magnifique maison de briques à deux étages réparée à neuf est pourvue de toutes les améliorations modernes, eau, closet, eau chaude et froide et un système de chauffage à eau chaude parfait et des plus économiques.

Le tout en parfait ordre. Le soussigné vendra aussi l'ameublement complet qui se trouve dans la maison. Conditions extrêmement faciles, Titres parfaits. S'adresser à W. H. CHAPDELAINE, Notaire, Courrier d'immeubles, agent d'assurance 33 Rue George, Sorel. Téléphone 71. 1er mars 1894—4m.

ON TRIAL FOR 90 DAYS. The most complete and latest line in Electric Appliances in the world. They have never failed to cure. We are so positive of it that we will back our belief and send you any Electrical Appliance now in the market and you can try it for Three Months. Largest list of testimonials on hand. Send for book and Journal free. W. T. Sawyer & Co., Windsor, Ont.

FEU LE DOCTEUR BONDY

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs que les tristes prévisions que nous entretenions au sujet de notre estimable concitoyen, le Dr Bondy, ne se sont malheureusement que trop tôt réalisées. Le docteur a succombé dimanche matin, malgré tous les efforts et les soins empressés de tous ses confrères réunis autour de son lit de douleur. La mort de ce digne médecin cause des regrets universels dans notre petite ville. A Lavaltrie, où il exerça sa profession pendant plusieurs années, à Lanoraie, à Montréal, partout il sut se créer une réputation enviable d'homme pratique et expérimenté. En 1877, le Dr Bondy vint s'établir au milieu de nous, où la réputation de science qui l'avait précédé lui attira bientôt une nombreuse clientèle; lors de la nomination de l'hon. J. A. Dorion au conseil législatif, le défunt fut appelé à lui succéder au poste de coroner, qu'il occupa avec honneur et satisfaction jusqu'à sa mort.

Pendant les seize années qu'il a passées au milieu de nous, le docteur Bondy s'est acquis l'estime générale par sa bienveillance, et l'on peut dire avec vérité qu'il comptait autant d'amis que de connaissances. Membre de la congrégation des hommes, de l'Adoration Nocturne, partout et pour tous il a été le modèle du vrai chrétien. Époux et père dévoué, sa famille regrette en lui le protecteur cher qui veillait avec tant d'amour et de sollicitude sur chacun de ses membres. Nous offrons à cette famille si cruellement éprouvée nos sincères condoléances, et si quelque chose peut adoucir l'amertume de ses regrets, c'est l'assurance qu'ils sont partagés par toute la population de notre petite ville, qui se rappellera longtemps les vertus et les exemples de cet homme digne et vertueux. Le docteur Bondy était âgé de soixante-et-sept ans. Il laisse après lui son épouse, deux fils et trois filles, que la mort soudaine de cet époux et père bien-aimé plonge dans une inconsolable douleur.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis, parmi lesquels nous avons remarqué l'honorable juge Ouimet, l'honorable M. J. A. Dorion, de Saint-Ours, M. C. L. Son-Honneur le maire, M. Louis Morasse, M. le magistrat de District Chs Dorion, M. E. A. E. Delmege, inspecteur de la Banque des Marchands, de Saint-Jean; MM. A. Desjardins et E. Lafontaine, avocats, de Montréal.

Le deuil était conduit par ses fils, M. le professeur Ovide Bondy, de Glen-Falls, N. Y., et M. Jean-Baptiste Bondy, du greffe de cette ville; ses gendres, MM. Joseph Martin, avocat, de Québec; M. le Dr I. J. Pontbriand, et M. George Paulet, de Sorel; MM. Louis Tranchemontagne, marchand, et F. R. Tranchemontagne, de Berthier; M. le capitaine Boucher, de Sorel; I. Dutresne, Anselme Bondy et Ths Dostaler, de Trois-Rivières; Ed. Ferland, Arthur Ferland, La Paquet, Alfred Paquet et Basile DesRosiers, de Lanoraie.

Les porteurs du corps étaient MM. J. Champagne, le chef de police Ladébauche, Alexis Boucher, J. B. Vilandré, Laurent Lagassé et Chs Gélinas.

Les coins du poêle étaient tenus par son Honneur le Maire M. La Morasse, M. La Couture, M. P. P., M. le capitaine W. H. T. Tranchemontagne, M. P. U. Benoit, M. le Dr Sylvestre et M. le Dr Provost.

Le corbillard était précédé du médecin de la famille, M. le Dr Latraverse. Le cortège, qui était très nombreux, était précédé des membres de la Congrégation des Hommes, avec leurs bannières et insignes recouverts de crêpe.

La levée du corps a été faite par M. le curé de Sorel, et l'office a été chanté par M. l'abbé Ferland, vicaire de la Pointe-Clair, avec M. l'abbé Bouin, comme diacre, et M. l'abbé Cormier, comme sous-diacre.

A l'orgue, un chœur puissant a rendu avec un effet saisissant la messe de Requiem et divers motets, les solos étant chantés par M. le Dr Latraverse, MM. J. F. F. Boulais, Alfred Guévremont, A. Bernard, Émile Rajotte, Jos Guinard, Hertel Brousseau et A. P. Vanasse. Après le service le corps a été déposé dans le charnier. R. I. P.

LE LINIMENT DE M. NARD guérit la grippe.

ALLEZ VOIR

LES COTONS

—ET LES—

Indiennes Nouvelles

—chez—

C. O. PARADIS,

COMMUNICATION

M. le rédacteur, A l'approche du printemps et de la reprise des travaux agricoles, nous croyons utile de recourir à votre bienveillante publicité pour faire connaître et recommander aux cultivateurs le syndicat central des Agriculteurs du Canada, dont le président d'honneur est Mgr Fabre, archevêque de Montréal, le président actif, l'hon. J. J. Ross, président au Sénat; et les membres honoraires les messieurs de St Sulpice, Sir Donald A. Smith etc, etc, etc.

Cette association, qui comprend actuellement plus de 2,000 membres, a déjà réalisé un bien considérable. Grâce à elle, en effet, les prix des machines, faucheuses moissonneuses, etc, ainsi que les semences, ont considérablement baissé, de 15, 20, 25, et parfois 55 p. 100.

Sur les \$7,000.00 de denrées achetées par l'intermédiaire du Syndicat Central, en 1893, les membres acheteurs ont réalisé une économie d'au moins \$3,000.00. C'est-à-dire que, au \$7,000.00, ils auraient été obligés, sans le secours d'une société nombreuse et puissante, de déboursier au bas mot \$10,000.00. Voilà ce que fait le syndicat.

Son seul but n'est pas d'acheter: il doit vendre aussi pour le compte de ses membres, les défend dans tous leurs intérêts et, en un mot, assurer à la plus intéressante de toutes les classes sociales le rang et les prérogatives auxquels elle a droit.

C'est une œuvre philanthropique, économique et nationale tout à la fois, à laquelle les 210,000 cultivateurs de la province de Québec devraient se joindre pour former comme un faisceau inattaquable. Qu'on voie plutôt l'œuvre du Syndicat, en France, où 800,000 cultivateurs sont groupés en une masse imposante, commandant à toutes les puissances du pays.

A l'œuvre donc, Messieurs les cultivateurs de Québec, à l'œuvre tous! Faites du Syndicat central, vrai centre de ralliement de toutes les sociétés d'agriculture, de toutes les cercles agricoles, etc, un corps véritable et capable de soutenir en tout et partout, comme elles le méritent, vos justes revendications.

Adressez-vous au Secrétaire-Général du Syndicat Central des Agriculteurs du Canada, à Montréal, et, par retour du courrier, vous aurez tous les renseignements possibles sur tous les sujets de nature à vous intéresser: prix de semences, engrais, machines, etc, etc., statuts, catalogues, etc, etc, etc.

Une question vitale

Un vieux médecin de Diamond Hill, le docteur Lewis, écrit à la date du 14 décembre dernier: "Mon attention fut dernièrement attirée sur une préparation dont les mérites ne peuvent rester inconnus; je veux parler du remède de l'au de nos médecins le plus en vue, le "Régulateur de la santé de la femme" du Dr Larivière, de Manville R. I. Si une femme ou fille devient mélancolique, languissante, faible, nerveuse, avec douleur dans les reins, l'aboulement et l'estomac, je prescris de suite le "Régulateur" et un plaster sur les reins et deux semaines ne se passent pas sans que mes malades viennent me dire qu'elles sont mieux. Mes confrères trouveront dans le "Régulateur" un remède efficace pour ce que les femmes appellent le "Beau Mal." Le "Régulateur" et les "Female Plasters" se vendent dans toute bonne pharmacie. Si vous n'en trouvez pas, écrivez au Dr J. Larivière, Manville R. I. Plasters envoyés par la maille, sur réception de 25c. Soyez certains que le nom du Dr Larivière soit sur les bouteilles.

MM. Evans & Sons, de Montréal P. Q., agents généraux pour le Canada, où les marchands peuvent se procurer mes remèdes. Alfred Francoeur, agent, Sorel P. Q.

Un homme ayant 12 ans d'expérience dans le commerce général désire se placer dans une ville, dans une épicerie ou un magasin de "marchandises sèches". Il parle les deux langues et connaît la tenue des livres. S'adresser à H. L. SHOONER, Pierreville.

TOUJOURS DES TEMOIGNAGES NOUVEAUX

—VENANT DE PARTOUT, EN FAVEUR DU—

Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed Morin

Dr Ed MORIN & CIE, QUEBEC. Messieurs,

Je souffrais depuis quelques années d'une forte bronchite accompagnée de toux, oppressions et douleurs dans la poitrine. Je n'avais pas d'appétit l'états devenu dans un état de maigreur et de débilité qui m'inquiétait lorsqu'on me conseilla de faire usage de votre préparation le VIN A LA CREOSOTE DE HETRE. Dès que j'en eus pris une bouteille, tous les symptômes dont je souffrais cessèrent, l'appétit me revint en continuant l'usage de votre vin et à présent je suis parfaitement rétabli.

Avec mes remerciements, JUSTE DUFOUR, Marchand, Grande Baie.

Dr ED MORIN & CIE, QUEBEC. Messieurs,

J'ai fait usage de votre VIN A LA CREOSOTE DE HETRE pour une bronchite qui me faisait souffrir depuis quelques années et je m'en suis très bien trouvé. Jusqu'à ce qu'on me conseillât votre Vin, j'avais pris différents remèdes recommandés contre les bronchites, sans aucun résultat, mais aujourd'hui je me considère guéri. Je le recommande à toutes les personnes qui toussent beaucoup.

Voire serviteur, ONESIME TROTTIER, Cultivateur, Ste Anne de la Pêrade.

Dr ED MORIN & CIE, QUEBEC, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous autorise à mettre mon nom au bas d'un certificat comme ayant été véritablement guéri d'une bronchite par l'usage du VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed Morin. Je crois que rien n'égale ce remède pour sa promptitude et son efficacité. En conséquence je ne puis jamais trop le recommander.

Votre obéissant serviteur, C. BOURK, Nicolet.

Cloture de Broche Galvanisée

MACHINE PATENTEE de KITSSELMAN

MANUFACTURE A LABAIE, QUE.

M. J. N. Duguay, propriétaire de la machine patentée de Kitzselman pour plusieurs années, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la cloture de broche, ainsi le droit de vendre les machines dans les comtés suivants: Yamaska, Richelieu, Drummond, Arthabaska, Richmond, Brome, Stanstead, Sherbrooke, Wolfe, Mégantic, Beauce, Dorchester, Compton, Lotbinière et Lévis.

Cette machine fait plusieurs sortes de clotures. Cette cloture prend très peu de place et est à l'épreuve du feu, du vent et de la gelée.

C'est la Cloture du Jour

ELLE EST LEGERE, ELEGANTE, ET TRES ORNEMENTALE. ADIEU PERCHES ET BROCHES BARBELLÉES. Plus de soucis—plus d'animaux blessés—moins de dépenses, plus de temps pour les soins à la ferme—et finalement plus d'argent dans LE GOUSSET.

Elle peut être faite pour tous les goûts: à l'épreuve des chevaux, bêtes à cornes, moutons, porceux et volailles—C'est la meilleure cloture pour tenir les animaux vieux.—Elle est à l'épreuve de la rouille.—Tout le matériel employé dans la confection de cette cloture étant de la meilleure broche galvanisée, conséquemment cette cloture est à l'épreuve de tous les temps et peut durer au moins une vie d'homme.

Pour pouvoir en faciliter l'exploitation, à partir du 10 janvier notre manufacture sera en opération jour et nuit et pourra livrer 6000 pds de clotures par chaque 24 heures. Nous livrerons et installerons pour le mois de Juin les ordres pris durant le mois de Janvier.

—Hâtez-vous de donner vos commandes.— Les échantillons, la liste des prix, etc., etc., seront fournis gratuitement sur demande. UN SEUL PRIX—soit par les agents ou à la manufacture. Toute information concernat la cloture sera donnée à ceux qui en feront la demande à J. N. DUGUAY, PROPRIETAIRE, J. O. CARLIE DUGUAY, AGENT GENERAL, ROBERT DUGUAY, GERANT, LABAIE DU FEUVRE, Co. YAMASKA.

Des agents de première classe sont demandés. Bon salaire pour un bon agent. 26 janvier 1894—5m. Agent pour Sorel, M. Séraphin Guévremont.

ETABLI EN 1860

On trouvera toujours à mon magasin des Montres, Pendules, Lunettes de première qualité, pouvant s'adapter à toute personne.

JONCS DE MARIAGE

UNE SPÉCIALITÉ. Articles en argent, tels que couteaux, fourchettes, cuillers, vases pour fruits, corbeilles, pots à l'eau, huiliers, mariniers, goblets, etc., etc., le tout de première qualité, à des prix très réduits.

Pour réparations comme horloger, défile toute compétition. A. E. PIETTE, HORLOGER ET BIJOUTIER, En face du Marché Richelieu, Maison Brunswick, SOREL.

TELEPHONE 9310 F. G. Gaucher, 31-33 Rue des Commissaires et 216 St. Paul, MONTRÉAL.

Farines, Provisions. LARD, GRAISSE, GRAIN, ETC.

31-33 Rue des Commissaires et 216 St. Paul, MONTRÉAL. Nous nous chargeons de la vente des produits Agricoles et faisons des avances sur consignations. Août 1892—1a.

LUMIERE AUER

Dr F. Buller, 123 Rue Stanley, Dit: "L'œil humain est formé pour la lumière du jour; mais les exigences de la civilisation veulent qu'il soit aussi en usage à la lumière artificielle. Plus cette dernière peut ressembler à la lumière du jour, mieux c'est pour la vision et pour la conservation des organes visuels."

C'est un fait bien connu qu'une lumière faible et détectueuse est une cause commune des maladies des yeux; tandis qu'un œil sain n'a jamais été affecté par une bonne lumière. La lumière du jour ordinaire est le type d'une bonne lumière. Elle est blanche, forte et régulière.

La lumière incandescente d'Auer possède ces trois qualités essentielles dans une plus grande perfection qu'aucune autre actuellement en usage. C'est pourquoi elle est la meilleure de toutes les lumières artificielles.

BRUNEAU & SYLVESTRE, AGENTS A SOREL.

UN REMÈDE ABSOLU ADAMS-PEPSIN TUTTI FRUTTI

CONTRE L'INDIGESTION ASSUREZ-VOUS QUE TUTTI FRUTTI EST SUR CHAQUE PAQUET DE 25c.

Les trains Nos 1 et 2 ont droit de passage avant les trains Nos 3 et 4.

Chemin de Fer Montréal & Sorel

HORAIRE No 5. PRENANT EFFET MERCREDI, LE 13 DÉCEMBRE 1893

Pour les trains allant à l'est, lire de haut en bas. Pour les trains allant à l'ouest, lire de bas en haut.

Table with columns: No, Accommodation, Sorel Express, Miles de Sorel, Stations, Miles de Sorel, Sorel Express, Accommodation, No. Rows include Montreal, G. T. Ry. Arr. St-Lambert, St-Lambert, Montreal South, Longueuil West, Longueuil East, Boucheville, Varennes, Verchères, St-Antoine, Contrecoeur, St-Roch, Lanoraie, Sorel West.

\* Les trains arrêteront au signal. Les trains Nos 1 et 2 ont droit de passage avant les trains Nos 3 et 4. H. Beauchemin, Gérant Général.

# LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.



Cet hôtel et sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. ARCHAMBAULT, PROPRIÉTAIRE

## Hotel BRUNSWICK, Sorel.

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles d'attente pour étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout à fait modernes qui y ont été introduites y seront traités au gré de leurs vœux. La table ne laisse rien à désirer. Attendez à l'hôtel et se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

## Nap. Latraverse, Propriétaire Le vrai jonc de Mariage

Avant d'acheter un jonc de mariage sans soudure et sans joint, chez J. H. Wright, bijoutier en gros en détail, il faut vous procurer toutes sortes de bijoux en or et en argent.



Ce magasin est le quartier général pour les bas prix et les nouveaux goûts dans les articles suivants: Montres, Bijoux, Pendules, Bâtons, Marchandises optiques, Canes à pommeau d'or etc. etc.

ALLEZ ET VOUS SEREZ SATISFAITS.  
J. H. WRIGHT, Place du Marché Richelieu, Sorel, P. Q.

### L'EQUITABLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculé à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 31 p. c.) de \$1,500,000..... 169,964,537 82  
Excédent total non distribué..... \$ 26,292,950 56  
Revenu..... \$ 39,054,943 85  
Nouvelles polices souscrites en 1891..... \$233,118,331.00  
Assurances en cours..... \$804,894,557.00  
LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) n'ont aucune restriction, n'ont aucune réserve, des voyages, de l'occupation au bout d'un an, incontestable après un an, et non confiscable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.  
SEARLE & P. STEARNS, Gérants g'aux pour le Canada, P. Q. LAFERRIERE, AGENT A SOREL.  
A. GUEVREMONT, Notaire, Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



### A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.  
Des meilleures Machines à coudre, ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main. Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.  
Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.  
M. Pélouquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pour quoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.  
Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St Ours, soit à leur domicile.  
Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.  
Les meilleurs jours pour rencontrer M. Pélouquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.  
M. Pélouquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.  
A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.  
Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Pélouquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.  
P. PELOUQUIN St Ours

M. Pélouquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.  
A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.  
Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Pélouquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.  
P. PELOUQUIN St Ours

BIERE et PORTER  
—DE—  
JOHN LABAT  
Huit Médailles et dix Diplômes  
Dernière à l'Exposition universelle de 1889  
des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque et des Indes Occidentales.  
Pour goûter d'un échantillon agréables à l'âme, parlez-en à votre marchand de bière. Pour s'adresser pour le détail de ce produit, les voyageurs ne sont pas surpris.  
Brasserie à London, Ont., Canada.  
Agence à Montréal—Avenue de l'Oratoire, Coin de la Rue Albert.  
Agent à Sorel, P. Q. CHAUNY, Marchand d'ÉPICERIES et DE LIQUEURS, RUE DU ROI.

meur; non, pas aujourd'hui. Nous verrons un autre jour. J'ai à faire; il faut que je te quitte." Et, serrant la main de son compagnon, il s'éloigna brusquement d'un air tout crispé.  
Que s'était-il passé, en effet, entre le sous-lieutenant et le confesseur? Le voici:  
A peine le prêtre eut-il ouvert le guichet du confessionnal, qu'il s'aperçut, au ton du jeune homme, qu'il s'agissait là d'une mystification. Celui-ci avait poussé l'impertinence jusqu'à lui dire, en finissant je ne sais quelle phrase: "La religion! la confession! je m'en moque!"  
Cet abbé était un homme d'esprit. "Tenez, mon cher monsieur, lui dit-il en l'interrompant avec douceur, je vois que ce que vous faites-là n'est pas sérieux. Laissez de côté la confession, et, si vous le voulez bien, causons un petit instant. J'aime beaucoup les militaires. Et puis vous m'avez l'air d'un bon et aimable garçon. Quel est, dites-moi, votre grade?"  
L'officier commençait à sentir qu'il avait fait une sottise. Heureux de trouver un moyen de s'en tirer, il répondit assez poliment: "Je ne suis que sous-lieutenant. Je sors de Saint-Cyr—Sous-lieutenant, et resterez-vous longtemps sous-lieutenant?—Je ne sais pas trop: deux ans, trois ans, quatre ans peut-être—Et après?—Après? Je passerai lieutenant.—Et après?—Après? Je serai capitaine.—Capitaine?—A quel âge peut-on être capitaine?—Si j'ai de la chance, dit l'autre en souriant, je puis être capitaine à vingt-huit ou vingt-neuf ans.—Et après? Oh! après, c'est difficile; on reste longtemps capitaine. Puis on passe chef de bataillon; puis, lieutenant-colonel; puis colonel.—Eh bien! vous voici colonel à quarante ou quarante-deux ans. Et après cela?—Après, je deviendrai général de brigade et puis général de division.—Et après?—Après? Il n'y a plus que le bâton de maréchal. Mais mes prétentions ne vont pas jusque-là.—Soit! mais est-ce que vous ne vous mariez pas?—Si fait, si fait; quand je serai officier supérieur.—Eh bien, vous voici marié, officier supérieur, général, général de division, peut-être même maréchal de France, qui sait?—Et après, monsieur? ajouta le prêtre avec autorité.—Après? Après? répliqua l'officier un peu interloqué. Oh! ma foi, je ne sais pas ce qu'il y aura après."  
"Voyez comme c'est singulier, dit alors l'abbé d'un ton de puits en plus grave. Vous savez tout ce qui se passera jusque là, et vous ne savez pas ce qu'il y aura après. Eh bien, moi je le sais; et je vais vous le dire. Après, Monsieur, après, vous mourrez. Après votre mort vous paraissez devant Dieu, et vous serez jugé. Et si vous continuez à faire comme vous faites, vous serez damné; vous irez brûler éternellement en enfer. Voilà ce qui se passera après!"  
Et comme le jeune étourdi, ennuyé de cette fin, paraissait vouloir s'esquiver: "Un instant, monsieur! ajouta l'abbé. J'ai encore un mot à vous dire. Vous avez de l'honneur, n'est-ce pas vrai? Eh bien, moi aussi j'en ai. Vous venez de me manquer gravement, et vous devez une réparation. Je vous la demande, et je l'exige au nom de l'honneur. Elle sera d'ailleurs très simple. Vous allez me donner votre parole que, pendant huit jours, chaque soir, avant de vous coucher, vous vous mettez à genoux, et vous direz tout haut: "Un jour, je mourrai; mais je m'en moque. Après ma mort, je serai damné; mais je m'en moque. Après mon jugement, je serai damné; mais je m'en moque. J'irai brûler éternellement en enfer; mais je m'en moque. Voilà tout. Mais allez me donner votre parole d'honneur de n'y pas manquer, n'est-ce pas?"  
"De plus en plus ennuyé, voulant à tout prix sortir de ce faux pas, le sous-lieutenant avait tout promis, et le bon abbé l'avait congédié avec bonté en disant: "Je n'ai pas besoin, mon cher ami, de vous dire que je vous pardonne de tout mon cœur. Si jamais vous aviez besoin de moi, vous me trouveriez toujours ici à mon poste. Seulement n'oubliez pas la parole donnée." Là-dessus ils s'étaient quittés comme nous l'avons vu.  
Le jeune officier dina tout seul. Il était manifestement vexé. Le soir, au moment de se coucher, il hésita un peu; mais sa parole était donnée et il s'exécuta.  
"Je mourrai; je serai jugé; j'irai peut-être en enfer." Il n'eut pas le courage d'ajouter: "Je m'en moque."  
Quelques jours se passèrent ainsi, sa "pénitence" lui revenant sans cesse à l'esprit, et sem-

blait lui tinter aux oreilles. Au fond, comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des jeunes gens, il était plus étourdi que mauvais. La huitaine ne s'était pas écoulée qu'il retournait, seul cette fois, à l'église de l'Assomption, et se confessait pour tout de bon, et sortait du confessionnal le visage tout baigné de larmes.  
MOR DE SÉOUR.

## LE "THIRD PARTY"

A bas les catholiques et Canadiens-français au Nord-Ouest.  
Laurier ne vaut pas mieux que Thompson  
DERNIER DISCOURS DE M. MCCARTHY

S'il faut en croire les rapports des journaux haut-canadiens, M. McCarthy a encore été plus violent que d'habitude à son assemblée de Collingwood, tenu ces jours derniers. Dénonçant les partisans des écoles séparées il s'est écrié: "Nous ne voulons pas de Canadiens-français dans le Nord-Ouest." Il ne faut qu'une race et qu'une nationalité."  
"Les hommes qui voteront contre ces principes voteront contre leurs sièges."  
Il a annoncé qu'au commencement de la session, il proposera de faire disparaître de la constitution du Nord-Ouest les clauses qui pourraient nuire à la mise à exécution de ces principes et qui tendraient à l'existence des écoles séparées.

Abordant la question du Manitoba, il dit: "La faute que je reproche au gouvernement est qu'il n'a pas dit immédiatement qu'il n'aurait rien à faire avec la loi scolaire du Manitoba, que le Conseil Privé a trouvée constitutionnelle et je sais que la Cour Suprême a décidé que sir John Thompson avait tort, lorsqu'il a dit à Mgr Taché de venir à lui et qu'il lui donnerait satisfaction. Il est certain que l'affaire n'est pas terminée, et dans environ douze mois, nous aurons un jugement du Conseil Privé, en Angleterre, et nous saurons si le gouvernement a le pouvoir d'intervenir. Si le gouvernement a le pouvoir d'intervenir, que sera-t-il fait? De deux choses, l'une: Sir John Thompson peut bien encore être au pouvoir et si la question revient encore devant lui, il est déjà engagé à accorder un remède à la minorité catholique romaine et canadienne-française. Ce n'est pas du tout une question entre catholiques et protestants; c'est une question soulevée par un groupe de Canadiens-français guidés par Mgr Taché, qui désirent avoir des écoles canadiennes-françaises catholiques séparées, comme il y en avait dans l'Est d'Ontario; et si Sir John est au pouvoir alors, peut-il faire autre chose que d'accorder une législation remédiate? Mais il peut n'être pas au pouvoir. Et qui alors sera au pouvoir? Eh bien, naturellement, M. Laurier. Mais, quelle est la position de M. Laurier? Oh, il n'a pas de politique du tout sur cette question. Il fait le mort. Il n'ose dire ce qu'il fera. Maintenant, que fera-t-il probablement? Si, par le tour de la roue de fortune, M. Laurier arrivait au pouvoir, je crois que la question des écoles du Manitoba sera en aussi grand danger sous lui que sous sir John Thompson. Qu'en pensez-vous? Il reste justement une troisième alternative: le Third party!"

VI.—LES BOISSONS.  
Parlons maintenant de la boisson. J'aurais même dû commencer par là, car l'état liquide est la première et la plus universelle forme de l'aliment dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les âges, dans tous les rangs, et parce que les aliments solides ne sont assimilés qu'après avoir été liquéfiés: corpora non agunt nisi soluta.  
Mais je ne me pique pas d'écrire méthodiquement, et de soutenir une thèse in forma academica. Je saisis mes objets comme et quand ils se présentent.  
L'eau pure est incontestablement la boisson la plus saine, et même la plus agréable au goût, quand on n'a pas perversité son palais par d'autres liquides.  
Elle est d'ailleurs la base de toutes les autres boissons, qui sont d'autant moins saluaires qu'elles s'éloignent davantage des qualités naturelles de l'eau et de ses effets sur l'organisme vivant.  
Non seulement l'eau calme la soif et rince l'estomac, mais elle nous préserve de la plupart des maladies et suffit pour en guérir un grand nombre, peut-être toutes, en les prenant au début.  
Galien défend aux gens de boire du vin avant l'âge de 18 ans.  
Platon, les ajourne jusqu'à 22 ans; et il approuve la loi carthaginoise qui enjoint aux hommes de s'en abstenir le jour où ils cohabitent avec leurs femmes.  
Hoffman, et une foule d'autres médecins, regardent le vin comme un médicament plutôt que comme un aliment et ils le croient plus nuisible que salutaire.  
"C'est une expérience constante, dit Hoffman, que ceux qui ne boivent que de l'eau conservent plus longtemps leurs dents et leur vue, et qu'ils sont plus sains, vivent plus vieux et mangent plus que ceux qui usent du vin ou de la bière."

### L'art d'abrégier la vie

V.—LES CONDIMENTES.

Pour obtenir un résultat encore plus complet, ayez recours à l'art culinaire, et, puisque nous tenons Hufeland à la main demandons-lui encore son opinion sur la cuisine, cela conviendra aussi bien aux adultes qu'aux enfants.  
"Je suis obligé, dit-il, d'accuser cette amie de notre palais, comme l'ennemie capitale de notre vie, et une des inventions qui contribuent le plus à abrégier nos jours.  
Son plus grand art consiste à donner à tout un goût piquant et relevé. D'après cela, la moitié des aliments est composée de substances échauffantes, et au lieu d'attendre le but qu'on se propose en mangeant, qui est de nourrir et de réparer, on augmente encore davantage, par le moyen des stimulants, la consommation intérieure, et l'on obtient, par conséquent, un résultat tout contraire. Après un repas de la sorte, on a presque toujours une espèce de fièvre artificielle, et l'on pourrait dire avec raison que

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle. On croit avoir fait un chef-d'œuvre, lorsque, pour épargner aux dents la peine de mâcher et à l'estomac celle de digérer (1), on fait passer tout d'un coup dans le sang cette essence d'aliments; on croit le rétablir plus promptement et l'on ne fait qu'accélérer sa destruction."  
Comme on ne peut soumettre les enfants à une alimentation à leur cuisine de haut goût dès leur entrée dans le monde, on devinera sans doute qu'en attendant il convient de les leur imposer indirectement par l'intermédiaire de la mère ou de la nourrice qui devra être gravée comme une oie en mue. Il suffira pour cela de faire exactement le contraire de ce que prescrit Hoffmann (*Médecine raisonnée*) lorsqu'il dit:  
"Il est beaucoup plus prudent de donner aux nourrices des aliments qui engendrent un lait léger, fluide et doux. C'est une erreur grossière de croire que les nourrices font un lait meilleur et plus convenable à la santé de l'enfant, si elles usent d'aliments succulents, comme la viande, les œufs, la pâtisserie; et c'est une coutume meurtrière que de leur faire suivre un semblable régime. Il faut bien plutôt le regarder comme la cause des maladies, souvent funestes, auxquelles les enfants des riches sont plus souvent et plus aisément exposés que ceux des pauvres. Le plus sûr est donc de donner aux enfants, pendant les premiers mois, un lait très léger, et successivement, c'est-à-dire vers la fin de la première année, on risque moins de le leur donner plus épais et plus nourrissant."  
La raison de ces préceptes est facile à comprendre.  
Pendant la période foetale, l'enfant mène une vie purement végétative, il est lui-même un véritable végétal.  
Après la naissance, s'il continuait à se nourrir d'un lait provenant de végétal, son organisme se développerait sans secousse, et il prendrait des forces qui seraient une garantie de longévité, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.  
Au contraire, si la nourrice est fortement alimentée, le changement brusque de régime du nouveau-né, la disposition à se corrompre, d'un lait hautement animalisé, etc., ne pourront que compromettre la santé, la vie même du nourrisson, tout au moins ce régime le prédisposera à quelque bonne petite maladie inflammatoire dont il se ressentira toute sa vie, s'il en échappe.

celui qui est dans ce cas-là: *consumo et consumo*.  
"Un autre triomphe de la cuisine est d'offrir les aliments sous la forme la plus concentrée: tels sont les consommés, les jus, les coulis. On est parvenu à faire entrer, à force de cuisson, dans une petite soupe ou gelée, la quintessence de plusieurs livres de bœuf, de plusieurs rotelles et os à melle.